

La lutte contre l'habitat indigne

Date : Mardi 4 juin 2024 de 9h30 à 13h00

Durée : 3.50 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité et délais d'accès

Handicap : Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Délais d'accès : 2 jours

Prix : 525.00 € HT / participant, soit 630.00 € TTC / participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et/ou au 01.45.49.48.49

Les outils de lutte contre l'habitat indigne

Lutter efficacement contre l'habitat indigne et envisager les futures évolutions à disposition des pouvoirs publics en la matière

Profils des apprenants

- Agents de l'Etat, des établissements publics nationaux (EPA ou EPIC), des collectivités publiques locales (régions, départements, communes), des établissements publics des collectivités locales ;
- Agents des personnes privées assurant un service public (concessionnaires d'opération d'aménagement) ;

Prérequis

- La formation ne nécessite aucun prérequis

Objectifs pédagogiques

- Connaître les outils de lutte contre l'habitat indigne à disposition des pouvoirs publics
- Connaître les limites et difficultés identifiées quant à la mise en œuvre de ces outils, et les appréhender au mieux afin de mettre en œuvre ces outils de manière sécurisée juridiquement
- Connaître les importantes évolutions en cours de réflexion pour améliorer l'effectivité de la lutte contre l'habitat indigne

Contenu de la formation

- A - Définition et identification de l'habitat indigne
 - Définition
 - Modalité d'identification de l'habitat indigne
- B - Les différents acteurs publics de la lutte contre l'habitat indigne
- C - La planification de la lutte contre l'habitat indigne
- D - Les outils de lutte contre l'habitat indigne : descriptions et limites dans la mise en
 - 1 - Le permis de louer et le permis de diviser
 - 2 - L'arrêté de mise en sécurité ou de traitement de l'insalubrité
 - 3 - Les dispositions pénales
 - 4 - L'opération de restauration immobilière

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

formation@seban-avocat.fr | www.seban-associes.avocat.fr

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

- 5 - Le traitement de l'habitat indigne remédiable
- 6 - Le traitement de l'habitat indigne irrémédiable
- E - Les perspectives d'évolution des outils de lutte contre l'habitat indigne

Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Didier SEBAN - dseban@seban-avocat.fr
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - adeganis@seban-avocat.fr
- Référent handicap : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Responsable pédagogique : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Responsable des réclamations : Mélanie MARCHAND - formation@seban-avocat.fr
- Intervenants : Tadjdine BAKARI-BAROINI, Avocat directeur – tbakaribaroini@seban-avocat.fr / Emmanuelle BARON – Avocate dictrice : ebaron@seban-avocat.fr

Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé reprenant toutes les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme de la formation, guide d'utilisation Zoom.
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique déposé sur votre espace extranet individualisé à l'issue de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement pour le suivi de l'exécution de la formation
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Evaluation d'entrée pour déterminer votre niveau de connaissance avant la formation
- Evaluation des acquis à la fin de la formation via un quiz
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, un questionnaire de satisfaction à chaud vous sera transmis à la fin de formation.

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2023 : 89%

Programme créé le 30 octobre 2023 - Version 4 du 29 février 2024